



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Le programme FFMN 2025 - 2029

Il y a environ un an et demi, un petit groupe de licenciés, passionnés et attachés à la FFMN ont lancé une réflexion sur le devenir de notre fédération.

Cette initiative avait pour objectif de se préparer en vue des élections fédérales de 2025 et il nous est apparu très rapidement qu'il nous fallait une équipe et un projet.

Nous nous sommes donc attachés à réfléchir à un projet ambitieux mais réaliste pour répondre aux défis et aux enjeux auxquels nous devons faire face. Au fil des mois, ce petit groupe s'est agrandi pour constituer au final une équipe de plus de 20 personnes venant de toutes les disciplines, occupant tout type de fonctions dans leur club et représentant la grande majorité de nos régions.

Après avoir établi un constat de la situation et identifié nos principaux maux, nous avons développé ce projet qui est aujourd'hui devenu notre programme, un programme que nous voulons tourné vers l'avenir et que nous avons intitulé :

« FFMN 2025 – 2029 Un Nouvel Élan Pour et Par les Clubs »

Et ce programme a une ambition :

« Pour une FFMN apaisée, sereine, transparente, attractive et pérenne, il est aujourd'hui nécessaire de la rendre plus agile, simplifier sa structure et son mode de fonctionnement et aussi la moderniser avec les outils d'aujourd'hui, le tout dans le respect des personnes et des règlements. »

Comment rendre la FFMN plus simple et plus attractive ?

- Renommer le « Comité Directeur » par « Conseil Fédéral » qui s'appuiera sur les 4 piliers de la FFMN, à savoir le bureau, les disciplines, les juges et les régions.
- Constituer un Conseil Fédéral avec un bureau, les 4 directeurs sportifs, le secrétaire de la commission des juges et le secrétaire de la commission des régions. Soit 12 membres avec le président de la FFMN et un médecin. Aujourd'hui le Comité Directeur est composé de 16 membres.
- Élire un bureau représentatif du modélisme naval, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.
- Remplacer des organismes déconcentrés par des référents régionaux qui seront réunis au sein d'une nouvelle commission dont le secrétaire siègera au Conseil Fédéral. Les objectifs étant de donner plus d'horizontalité avec les clubs, d'améliorer les échanges entre régions, de raccourcir les délais de décisions, de simplifier l'organisation et faciliter l'ouverture avec les clubs non adhérents à la FFMN.
- Mettre en place une licence sénior unique et à un prix unique de 30 Euros. Cela pour faciliter les adhésions et surtout donner les mêmes droits à toutes et à tous. La licence junior sera à 25 Euros.
- Revoir le prix d'adhésion FFMN club à 10 Euros. Il est de 50 Euros aujourd'hui, ce qui représente une somme importante pour de petits clubs.
- S'appuyer davantage sur les organes et commissions de la Fédération Française Motonautique.

Comment être une fédération plus transparente et plus horizontale ?

- Mettre en place, en début d'année, un calendrier annuel de toutes les réunions (Assemblée Générale FFMN, Conseil Fédéral, Commissions Techniques, autres Commissions, ...).
- Placer l'Assemblée Générale au mois de décembre de l'année d'exercice. Les objectifs étant de faire le bilan de l'année au plus vite et de communiquer aux clubs notre plan pour l'année suivante.
- Proposer et établir avec les présidents de club une liste de priorités pour la mandature de 4 ans. Cela deviendra notre feuille de route commune.
- Établir un plan annuel d'actions, d'investissements et de dépenses qui sera communiqué aux présidents de clubs à l'Assemblée Générale de décembre avec un suivi trimestriel.
- Établir des lettres de missions pour les différentes commissions pour les années à venir.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- Mettre en place une comptabilité analytique partagée avec les présidents de clubs.
- Repenser notre fonctionnement en travaillant dorénavant en mode projet et en groupe de travail. Faire participer le maximum de licenciés à la vie de la fédération.
- Mettre en place avec la commission « Communication et Digitale », que nous avons créée en mars, un processus de communication avec les clubs, les présidents de clubs et les licenciés.,
- Favoriser et encourager avec la « commission des régions » la mise en relation des clubs et le partage d'expérience et de pratique.

Comment être une fédération plus Moderne et plus Agile ?

- Avec la commission « Communication et Digital » créer des outils performants au service des licenciés et des clubs.
 - Évaluer le besoin d'une nouvelle plateforme internet.
 - Obtenir une présence plus importante sur les réseaux sociaux.
 - Assurer une sauvegarde de tous nos documents sur le Cloud.
 - Mettre en place des outils innovants, comme les webcams pour nos concours, ...
- Avec la commission des régions :
 - Créer et mettre en place une vraie stratégie de communication pour les régions, les mairies, les clubs non affiliés et autres.
 - Créer et partager des outils pour obtenir des subventions comme dossier de presse ou des dossiers administratifs
- Mettre en place un plan d'action pour dynamiser la voile et mener une réflexion sur la vitesse électrique au sens large.
- S'appuyer sur le digital pour minimiser les frais de fonctionnement de la FFMN et donc pour mieux redistribuer aux clubs qui agissent pour le développement et la promotion du modélisme naval.
- Maintenir et renforcer notre assurance pour toutes les activités.
- Rédiger les processus de fonctionnement pour assurer la pérennisation de la FFMN.
- S'aligner autant que possible sur les règlements internationaux et maintenir les affiliations iMBRA et Naviga.

La mise en œuvre du programme FFMN 2025 2029 a déjà commencé et l'équipe que vous avez élue ainsi que toutes les personnes qui ont été nommées sont engagés et motivés pour le mener à bien.

La prochaine étape importante que nous souhaitons mener après l'été est l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui nous permettra de proposer aux votes les nouveaux Statuts et le nouveau Règlement Intérieur correspondant à ce programme.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Modifications des statuts

Page 1

Modification de l'année : 2025

Article 1 :

- Paragraphe 4 Ajout de la définition
Par activités modélistes, il faut entendre : L'échange entre adhérents au sein des associations affiliées, l'étude, la conception, la construction, *de tout ou partie de maquettes, permettant un lien social intergénérationnel et de transmission entre pratiquants.*
- Paragraphe 6 Ajout :
La Fédération de France de Modélisme Naval, est la seule autorisée à représenter la France auprès des Fédérations internationales.

Article 4

- Suppression de (par l'Assemblée Générale) Remplacé par « dans le règlement financier »
- Ajout de *tous les membres adhérents*
- Supprimer « une carte d'adhésion » remplacer par *licence*

Page -3

Article 7

- Paragraphe 8 : Suppression du passage des OD
- Paragraphe 9

Suppression « *ses adhérents, notamment par la publication d'une revue fédérale, MESSAGE, un site internet et la plateforme AssoConnect.* »

Remplacer par : *membres et des licenciés par les moyens disponibles de la FFMN*

Article 8

- Suppression **paragraphe 1 et 2** concerne les OD

Remplacer par :

La Fédération peut nommer en son sein des référents régionaux chargés de représenter la Fédération dans leur ressort territorial respectif. Ils assureront la liaison inter-club.

Ces référents doivent avoir comme ressort territorial celui des services extérieurs du Ministre chargé des sports.

Les référents nommés par la Fédération dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Mayotte peuvent en outre, le cas échéant, conduire des actions de coopération avec les organisations sportives des états de la zone géographique dans laquelle ils sont situés et, avec l'accord de la Fédération, organiser des compétitions ou manifestations sportives internationales à caractère régional ou constituer des équipes en vue de participer à de telles compétitions ou manifestations.

Les référents régionaux remplacent les Présidents d'OD, les référents ne font pas partie du Conseil Fédéral, mais pourront participer au travail du Conseil Fédéral au sein de la commission Référents régionaux.

Désignation des référents : ils sont nommés par le Conseil fédéral après avis des clubs régionaux. Ils peuvent être issus des anciennes OD.

Article 10 :

- Le délai de convocation pour l'AG passe de 30 à 45 jours.
- Modification de la convocation *par les moyens disponibles de la FFMN*
- Suppression « *si le Comité Directeur estime qu'il existe des circonstances conduisant à recourir à un tel procédé* »
- Le *vice-président* remplace le secrétaire.

Article 12 :

- L'Assemblée Générale peut mettre fin au *mandat du Président de la Fédération ou du Conseil Fédéral*, avant son terme normal,
- Le Conseil Fédéral, peut mettre fin au mandat **du Président de la Fédération** et aux fonctions du Bureau Directeur par un vote à la majorité des deux tiers des membres le composant.

Article 11 :



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- Le Conseil fédéral *passé de 16 à 12 membres.*
- Suppression « *adoption du Règlement Médical* »

Article 13 :

- Suppression des circonstances faisant appel à la visioconférence

Article 16 :

- Ajout d'un *vice-président*
- Suppression de "*ou de là*", uniquement d'un
- Ajout paragraphe 5 point 8 *Soumet le règlement financier* en lieu et place "*du montant des différentes cotisations fédérales*".

Article 19 :

- Paragraphe B : Suppression de la *commission médicale*

Article 23 :

- Passage du nombre de jours avant une AG de 30 *à 45 jours*



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Listing des modifications Règlement Intérieur

Sur tout le document remplacer le **Comité Directeur** par *Conseil Fédéral*.

Table des matières

V Conseil Fédéral

V4 supprimer **CD des OD**

VI Bureau Directeur VI.2 Ajouté *Le Vice-Président*

VII OD remplacer par *Référents Régionaux* et suppression des **VII.1 à VII.4**

Règlement intérieur

I : But - Suppression de la ligne **OD** et du rappel de notre affiliation à la FFMN qui fait doublon avec les statuts.

Spécifié : Par activités modélistes, il faut entendre *L'échange entre adhérents au sein des associations affiliées, l'étude, la conception, la construction de tout ou partie de maquettes, permettant un lien social intergénérationnel et de transmission entre pratiquants.*

II.2 : Rajouter par *le règlement financier*

- Licences, **supprimé compétition** (une seule licence)
- Suppression des licences *Dirigeant, juge, loisir, temporaire, accompagnant.*
- Dans les licences club fédéral suppression *de loisir ou compétition.* (Dans l'attente d'un avis de la FFM)
- Montant des licences définis par *Règlement Financier*

III : Conditions d'affiliation **suppression de l'OD** et *adhésion directe FFMN*

III.1 : Suppression de **tout ce qui concerne l'OD**

III.2 : Suppression de **tout ce qui concerne l'OD**

III.5 : Suppression de **tout ce qui concerne l'OD** et ajout *fixé par règlement financier*

IV.3 : Précision sur la date d'AG, *avant fin décembre de l'année d'exercice*

IV-6 : Bureau de l'AG remplacer **le secrétaire** par *le vice-président*

IV.9 : AG ordinaire supprimer **le RI** (seuls les statuts sont modifiés par l'AG extraordinaire)

IV.10 – :

- AG extraordinaire ne modifie que les statuts supprimer **et le règlement intérieur.**
- Convocation passe de 30 à **45 jours**

IV.11 : Convocation passe de 30 à **45 jours.**

V.1 : Conseil fédéral passe de 16 à **12** membres.

VI.2 :

- Ajout *du vice-président* et rôle
- Suppression des rappels à l'OD

V.2.1 : Suppression des appellations de licences pour candidature Président

V.3 : Suppression du dernier paragraphe (rappel OD)

V.4 :

- Passage du Conseil Fédéral à 10 membres
- Modification du Conseil fédéral en supprimant **les Présidents d'OD (6)** *remplacé par les directeurs sportifs, secrétaire commission juges et référents régionaux*
- Modification du nombre de postes à élire

V.9 : Tenue des réunions remplacer **secrétaire administratif** par *Vice-Président*

V.10 : Suppression OD

VI : Bureau Directeur Ajout du *Vice-Président*

VI.3 :

- Suppression OD
- Rajouter : *Assure les liaisons avec les associations affiliées, il est le contact privilégié.*

VII : Supprimer, **tout le passage sur l'OD** et remplacer par celui des *référents régionaux*

VIII.3 :



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- Dans les commissions ajout celle des *référents régionaux*, précision sur la communication (digitale)
Suppression si possible de la médicale.

VIII.5 –

- Précisions concernant les personnes pouvant voter et se présenter aux commissions techniques.
- Supprimer les dénominations des licences

VIII.7 : Remplacer les *délégués OD* par *référents régionaux*

X : Précisions pour la révocation du Président.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Remplacement des Organismes Déconcentrés (OD) par des Référents Régionaux

Voici une analyse du remplacement des Organismes Déconcentrés (OD) par des référents régionaux.

Contexte et justification de la création des OD :

La Fédération Française de Modélisme Naval (FFMN) a créé les OD lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2019. L'objectif principal était de résoudre les problèmes liés au nombre élevé de régions et aux affiliations conflictuelles de certains clubs. Par exemple, des clubs ne souhaitaient pas dépendre de leur région géographique, soit en raison de désaccords avec le président régional, soit pour des raisons de pratiques disciplinaires différentes.

Constat actuel et problématiques des OD

Après plusieurs années de fonctionnement, le constat est que les OD ne donnent pas entière satisfaction :

- Peu d'OD fonctionnent en conformité avec les statuts de la FFMN.
- La gestion des demandes de subventions régionales est souvent complexe.
- De manière générale, le système ne semble pas satisfaire les différentes parties prenantes.
- Cela reste une organisation lourde dans un contexte de baisse du nombre de licenciés et de nombre de clubs affiliés.

Proposition de modification

La proposition vise à remplacer le terme OD par celui de référents régionaux afin de simplifier et de donner de l'agilité au fonctionnement et à la structure de la fédération.

- Maintien des structures existantes : Les OD actuels ne seraient pas dissous. Leurs bureaux en place continueraient de fonctionner.
- Changement de titre : Les présidents actuels des OD deviendraient les Référents Régionaux.
- Poursuite des missions régionales : Ces nouveaux comités régionaux continueraient d'assurer leurs missions habituelles, telles que l'harmonisation du calendrier régional et l'organisation des trophées régionaux.
- Financement : La FFMN ne financerait plus directement ces structures régionales. Le soutien financier de la fédération se ferait désormais à la demande des clubs, pour l'organisation de grands événements (expositions, rencontres, etc.).
- Représentation fédérale : Les référents régionaux, dont le nombre est estimé à une dizaine, se réuniraient en visioconférence pour élire un représentant qui siégerait au Conseil fédéral de la FFMN.

Synthèse des bénéfices potentiels

Cette proposition cherche à simplifier la structure administrative tout en conservant les avantages d'une organisation régionale. Elle permettrait de :

- Clarifier la terminologie en remplaçant OD par référent régional.
- Maintenir la continuité des activités régionales essentielles.
- Simplifier la gestion financière en passant à un financement ciblé et à la demande.
- Rationaliser la représentation au sein du Conseil fédéral en créant un poste de représentant élu parmi les référents régionaux.

Cette évolution pourrait permettre :

- De résoudre les problèmes rencontrés avec les OD tout en préservant le dynamisme et les initiatives au niveau local.
- De donner plus d'horizontalité avec les clubs, d'améliorer les échanges entre régions, de raccourcir les délais de décisions, de simplifier l'organisation et faciliter l'ouverture avec les clubs non adhérents à la FFMN.